



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ
Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux
cambodgiens

ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត
Office of the Co-Investigating Judges
Bureau des co-juges d'instruction
សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ
Criminal Case File /Dossier
លេខ/n° : 002/14-08-2006
លេខស៊ើបសួរ/Investigation/Instruction

សៀវភៅចុះបណ្តឹងឧទ្ធរណ៍
Record of Appeals
Registre des appels

ឯកសារបកប្រែ
TRANSLATION/TRADUCTION
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): **19-Oct-2010, 10:35**
CMS/CFO: **Phok Chanthan**

L'an deux mille dix, le huit septembre, à seize heures,

Nous, LY Chantola et Ham Hel, greffiers des co-juges d'instruction des Chambres extraordinaires,

Avons reçu de l'avocat des parties civiles **NY Chandy** une déclaration d'appel contre l'Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la Province de Preah Sihanouk, datée du 2 septembre 2010, et notifiée le 2 septembre 2010.

Ly Chantola
[signé]

Ham Hel
[signé]

ក្រឡាបញ្ជី
Greffiers

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខណ្ឌ ដង្កោ ក្រុង ភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១។

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Choam Chao, Dangkoa Phnom Penh
Mail Po Box 71, Phnom Penh Tel:+855(0)23 218914 Fax: +855(0) 23 218941.
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Choam Chao, Dangkoa, Phnom Penh
Boîte postale 71, Phnom Penh. Tél. : +855(0)23 218914 ; Fax. : +855(0) 23 218941.

Original anglais : 00601818-00601819
Registre des appels

DÉCLARATION D'APPEL**ADRESSÉE AU BUREAU DES CO-JUGES D'INSTRUCTION**

En vertu de la règle 75 du Règlement intérieur (Déclaration de l'appel porté devant la Chambre préliminaire et dépôt du mémoire en appel), les co-avocats des parties civiles déposent la présente déclaration d'appel contre la décision prise par les co-juges d'instruction dans leur « Ordonnance sur la recevabilité des constitutions de parties civiles résidant dans la Province de Preah Sihanouk » (Doc. n° D401), datée du 2 septembre 2010.

Fait le 8 septembre 2010.

Les co-avocats des parties civiles,

[signé]

NY Chandy